EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS

I - Recrutement de 4 agents non titulaires pour une durée de 3 ans

Aux termes de l'article 3 – alinéa 5 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires :

- lorsqu'il n'existe aucun corps (cadre d'emplois) ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant au besoin à satisfaire,

- pour les emplois de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

4 postes répondent aujourd'hui à ces conditions.

A/ Direction des Ressources Humaines – Pôle gestion du personnel / Service paye

La Ville emploie depuis plusieurs mois un attaché territorial chargé des contrôles informatiques de la paie.

La précédente publication de ce poste n'avait pas permis de recruter un agent titulaire du fait de la double compétence en gestion des ressources humaines et en traitement automatisé de l'information.

Enfin, la responsable de ce secteur clé devant faire valoir ses droits à la retraite dans le courant de l'année 2008, il apparaît absolument nécessaire de stabiliser l'équipe afin d'assurer la continuité du service et la paie de plus de 3000 agents.

C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de recruter un attaché territorial contractuel pour une durée de 3 ans.

Les missions, le profil exigé ainsi que les conditions de rémunération sont précisés sur le tableau joint en *annexe 1*.

B/ Direction des Sports et de la Logistique – Service logistique

La Ville emploie un technicien contractuel chargé d'assurer la gestion logistique et technique de l'ensemble des festivités municipales.

Ce poste requiert des compétences pointues tant en logistique qu'en gestion de personnel ainsi qu'une excellente connaissance du terrain et des interlocuteurs institutionnels et privés du secteur.

Les recherches pour pourvoir ce poste par un agent titulaire ont été vaines du fait de ce profil très particulier.

C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de recruter un régisseur technique événementiel pour une durée de 3 ans.

Les missions, le profil exigé ainsi que les conditions de rémunération sont précisés sur le tableau joint en *annexe 2*.

C/ Politique de la Ville – Démocratie de proximité / Vie associative

Depuis plusieurs années, le Contrat de Ville propose et initie des actions et des projets en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels et les opérateurs associatifs.

La poursuite de ces actions nécessite une technicité et des compétences pointues en matière d'animation, de coordination, de suivi de projet et d'évaluation. De même, un engagement contractuel suffisamment long est nécessaire pour pouvoir assurer le suivi des dispositifs mis en place.

C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de recruter un chargé de mission (cadre A ou B) pour une durée de 3 ans.

Les missions, le profil exigé ainsi que les conditions de rémunération sont précisés sur le tableau joint en *annexe 3*.

D/ Direction Générale des Services – Cellule organisation et gestion des services

La cellule organisation et gestion des services a vu son activité augmenter substantiellement depuis sa création il y a 5 ans. Son effectif est toutefois resté constant (2 cadres A), seul l'apport de stagiaires, d'apprentis et d'agents contractuels en renforts occasionnels a permis d'assurer la mise en œuvre des outils de pilotage sans garantir toutefois la pérennité et la continuité de l'activité du service, remise en cause à chaque changement de personne.

Les outils mis en place et donnant toute satisfaction à la collectivité, il apparaît aujourd'hui nécessaire de stabiliser l'équipe de la cellule organisation et gestion des services grâce à un engagement contractuel suffisamment long.

C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de recruter un attaché contractuel pour une durée de 3 ans.

Un bilan de l'activité de la cellule sera de nouveau réalisé dans 3 ans pour envisager l'avenir de ce poste.

Les missions, le profil exigé ainsi que les conditions de rémunération sont précisés sur le tableau joint en *annexe 4*.

II - RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE A LA DIRECTION DE LA CULTURE – PROGRAMMATION DE SPECTACLES

L'article 51-1 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 encadre désormais les conditions de renouvellement des contrats à durée déterminée dans la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, les agents non titulaires engagés au titre de l'article 3 (anciennement alinéa 3, actuels alinéas 4 et 5) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ne peuvent voir la durée de leurs contrats à durée déterminée successifs excéder un total de 6 années.

Aussi, afin de prévoir la programmation culturelle des Contres- Plongées de l'été, de la saison municipale et des autres projets culturels de la Ville tout au long de l'année, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de recruter Madame Odile ROBERT sur un contrat à durée indéterminée à compter du 1er février 2008.

Les missions, le profil exigé ainsi que les conditions de rémunération sont précisés sur le tableau joint en *annexe 5*.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges pour ces 5 agents non titulaires sont prévus au budget 2008.

ANNEXE 1

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – POLE GESTION DU PERSONNEL / SERVICE PAYE

Poste	Catégorie	Durée	Rémunération
Attaché territorial chargé des contrôles informatiques de la paie ▪ *Missions* - Gestion de la paie : étude des documents modificatifs des agents contractuels, calcul des salaires et des coûts employeur. - Contrôle informatique de la paie : édition du journal de paie, édition des états récapitulatifs pour divers organismes (mutuelles, Préfon, etc …) sur toutes les catégories de personnels. - Réalisation de paramétrages dans ASTRE et études ponctuelles des systèmes de rémunération (assistantes maternelles, etc …). ▪ *Profil* Diplôme de niveau Bac + 3 minimum. Connaissance des règles de paie et notamment des régimes indemnitaires. Maîtrise de l'outil informatique et plus particulièrement du logiciel ASTRE. Etre force de propositions dans la simplification des procédures administratives et informatiques. Organisé, méthodique, polyvalent et rigoureux.	A	3 ans	I.B > 379

ANNEXE 2

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

Poste	Catégorie	Durée	Rémunération
Régisseur technique événementiel - service festivités ▪ *Missions* Assurer la gestion logistique et technique des festivités et événements initiés par la Ville et à ce titre : - mettre en œuvre les moyens techniques et humains (encadrement de 28 agents titulaires, contractuels et saisonniers) nécessaires à la réalisation de spectacles ou d'événements. - établir les budgets et plannings, assurer le suivi comptable de chaque manifestation, les bilans et les statistiques. - assurer la coordination des interventions des services et des prestataires extérieurs. - contrôler la sécurité des installations. ▪ *Profil* Excellentes connaissances des normes de sécurité événementielles et de la signalétique temporaire. Excellentes connaissances du matériel événementiel et de ses méthodes de montage/démontage (chapiteaux, tentes de réception, tribunes, etc …). Autonome, très disponible, rigoureux, méthodique et organisé. De bonnes aptitudes relationnelles et le sens de la négociation sont également requis pour ce poste.	B	3 ans	I.B > 472

ANNEXE 3

POLITIQUE DE LA VILLE – DEMOCRATIE DE PROXIMITE / VIE ASSOCIATIVE

Poste	Catégorie	Durée	Rémunération
Chargé de mission ▪ *Missions* Participer à la coordination et au suivi des actions et projets initiés dans le cadre du Contrat de Ville en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels et les opérateurs associatifs, soit : - animer et participer aux réunions et comités techniques notamment dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle (programme PLIE de Clermont Communauté). - réfléchir dans le cadre des protocoles validés (santé, obésité, etc …). - coordonner les actions des intervenants dans les quartiers. - suivre les projets et évaluer les actions. Concevoir et rédiger des documents contractuels en terme de gestion administrative. ▪ *Profil* Aptitude à l'impulsion et au suivi de projets. Connaissance du milieu associatif et de la gestion budgétaire. Capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction. Bonnes aptitudes relationnelles et sens de l'écoute.	A ou B	3 ans	I.B > 337

ANNEXE 4

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CELLULE ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES

Poste	Catégorie	Durée	Rémunération
Attaché territorial ▪ *Missions* Est chargé, sous l'autorité du responsable de la cellule organisation et gestion des services, d'évaluer l'activité de la collectivité et à ce titre : - élaborer des outils d'analyse et des indicateurs de gestion. - réaliser des études économiques sur l'activité des services. - réaliser des audits sur les coûts de certains projets. - proposer de nouveaux modes de gestion afin d'optimiser les moyens de fonctionnement de la Ville. - conseiller et assister les différents services municipaux. - animer des groupes de travail. ▪ *Profil* Formation supérieure en gestion et/ou comptabilité et finances publiques. Excellentes connaissances de la gestion financière des collectivités territoriales. Sens de l'analyse et de la synthèse. Sens des responsabilités. Bonnes aptitudes relationnelles et à la négociation. Rigueur, polyvalence.	A	3 ans	I.B > 379

ANNEXE 5

DIRECTION DE LA CULTURE

Poste	Catégorie	Durée	Rémunération
Attaché territorial chargé de la programmation culturelle ▪ *Missions* Mettre en place des projets culturels tels que les Contres-Plongées d'été, la saison municipale, etc … et à ce titre : - effectuer des recherches d'intervenants et de thèmes. - choisir et programmer les artistes. - établir les budgets prévisionnels. - établir les contrats. - prévoir les plans de communication, la mise en place technique et l'accueil du public. ▪ *Profil* Maîtrise du fonctionnement des milieux culturels et artistiques. Bonne connaissance des dispositions législatives applicables aux contrats et des outils de gestion financière. Bonne connaissance de la presse et des médias. Disponibilité et diplomatie.	A	Indéterminée	I.B > 379

DELIBERATION

Les présentes propositions sont converties en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2007

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT

ALAIN BARDOT